



Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, le plan climat-air-énergie territorial est obligatoirement élaboré par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants. **Epernay Agglo Champagne a officiellement lancé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** par une délibération et un courrier d'engagement adressé à l'Etat en février 2018.

Le PCAET constitue alors la partie réglementaire de la politique "**Ambition Climat 2025**", il est décliné en **7 axes** (économie locale, nouvelles énergies, logements, mobilité, adaptation au changement climatique, mobilisation du territoire, collectivités exemplaires) et **30 actions**, avec les objectifs suivants :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Réduction des consommations d'énergie
- Augmentation de la production d'énergie renouvelable
- Adaptation au réchauffement climatique

Plus d'infos sur ce Plan climat : <https://www.epernay-agglo.fr/article/plan-climat-approuve> ^[1]

Vous souhaitez intégrer le Club Climat ? Plus d'infos : <https://www.epernay-agglo.fr/article/club-climat> ^[2]

Source URL: https://wininchampagne.epernay-agglo.fr/wine_in/plan-climat

Liens

[1] <https://www.epernay-agglo.fr/article/plan-climat-approuve>

[2] <https://www.epernay-agglo.fr/article/club-climat>